

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

CIRCUSNEXT

13, avenue de Saint Mandé
75012 PARIS

Aux membres de l'association Circusnext

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Circusnext relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, exposé dans l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le compte rendu financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association CIRCUSNEXT à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 19 Mai 2026



La Commissaire aux Comptes
Claude-Marie LEROY

BILAN - ACTIF

circusnext -
SIRET

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N			Exercice N - 1
			Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				676
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 017	16 201	817	150 768
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. corporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	666		666	666
		Prêts				
		Autres	4 880		4 880	4 880
TOTAL (I)			22 563	16 201	6 363	156 991
ACTIF CIRCULANT	Stock et en-cours					
	CRÉANCES	Clients, usagers et comptes rattachés	148		148	367
		Reçues par legs ou donations				
		Autres créances	2 262 977		2 262 977	156 787
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités		1 226 138		1 226 138	1 671 089
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		12 149		12 149	4 074
	TOTAL (II)		3 501 413		3 501 413	1 832 317
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			3 523 976	16 201	3 507 776	1 989 308

BILAN - PASSIF

circusnext -
SIRET

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N	Exercice N - 1
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droits de reprise)	443 583	388 152
		Fonds propres complémentaires (sans droits de reprise)		
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droits de reprise)		
	Écarts de réévaluation			
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		49 992
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
	Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice		2 004	5 438
	Situation nette			
	CONSUMPTIBLES	Subventions d'investissement		175 630
		Provisions réglementées		
TOTAL (I)			445 587	619 213
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		240 743	271 331
TOTAL (II)			240 743	271 331
PROVISIONS	Provisions pour risques		317 499	208 779
	Provisions pour charges		9 319	8 364
TOTAL (III)			326 818	217 143
DETTES	Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 751	82 870
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		22 926	428 997
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		17 117	48 921
	Instruments financiers à terme			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance		2 420 833	320 833
	TOTAL (IV)		2 494 627	881 621
	Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)			3 507 776	1 989 308

Cheney

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

circusnext -
SIRET

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			
	VENTES DE BIENS ET SERVICES	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ()		
		Ventes de prestations de service dont parrainages ()	8 649	726
	PRODUITS DE TIERS FINANCIERS	Concours publics et subventions d'exploitation	1 133 743	985 333
		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
		Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels () Mécénats () Legs, donations et assurances-vie ()		
		Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			94 487
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Utilisations des fonds dédiés		228 940	217 925
	Autres produits		5 247	870
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 376 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		548 296	422 144
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		1 940	2 304
	Salaires et traitements		240 635	268 777
	Charges sociales		98 580	100 730
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 668	22 487
	Dotations aux provisions		109 674	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Reports en fonds dédiés		240 743	271 331
	Autres charges		150 222	229 383
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 393 759
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(17 180)	(17 814)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		21 578	7
	Reprises sur provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			21 578

COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

circusnext -
SIRET

Période N du 01/01/2025 au 31/12/2025
Période N-1 du 01/01/2024 au 31/12/2024

		Exercice N	Exercice N - 1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		21 578	7
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		4 399	(17 806)
Produits exceptionnels (V)			
Charges exceptionnelles (VI)			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 395	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		1 398 157	1 299 349
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		1 396 154	1 317 155
EXCEDENT OU DEFICIT		2 004	(17 806)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			95 205
Bénévolat			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (IX)			95 205
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			95 205
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (X)			95 205

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'association circusnext se caractérise par les données suivantes au **31 décembre 2025** :

Total du bilan	3 507 776 €
Produits d'exploitation	1 376 579 €
Excédent	2 004 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association circusnext pour l'exercice **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025**. Sur la base du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Le sommaire est le suivant :

1. Éléments relatifs à l'association : Objet, Principes et moyen
2. Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Autres créances
 - 2.5. Valeurs mobilières de placement
 - 2.6. Charges et produits constatés d'avance
 - 2.7. Valorisation des contributions volontaires en nature
 - 2.8. Provisions inscrites au bilan
 - 2.9. Subventions et fonds dédiés
 - 2.10. Subventions d'investissement
3. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat
 - 3.1. Immobilisations et amortissements
 - 3.2. État des échéances et dettes
 - 3.3. État des créances
 - 3.4. Charges et produits constatés d'avance

- 3.5. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan
- 3.6. Charges financières
- 3.7. Capitaux propres
- 3.8. Réserves de trésorerie
- 4. Informations complémentaires
 - 4.1. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 4.2. Engagements financiers et sûretés réelles donnés
 - 4.3. Effectif
 - 4.4. Engagements financiers et sûretés réelles reçus
 - 4.5. Honoraires de la Commissaire aux Comptes

1. Éléments relatifs à l'association

L'association a l'objet suivant :

Organisation et production de l'opération circusnext, ainsi que toute action découlant de l'opération, favorisant le repérage, l'émergence et l'accompagnement d'auteur.trice.s dans le secteur des arts du cirque en Europe et dans le monde.

L'opération circusnext vise à l'émergence d'auteur.trice.s dans le domaine des arts du cirque, en Europe et dans le monde. Elle est soutenue par des partenaires publics ou privés.

Les moyens mis en œuvre par l'association pour répondre à son objet sont :

- le repérage d'équipes artistiques, notamment par l'organisation, en lien avec les structures partenaires, de plateformes de rencontres ;
- l'organisation des journées de sélection et de présentation des projets ;
- le conseil aux artistes et aux équipes artistiques participant à l'opération ;
- l'aide à la production et à la diffusion des projets sélectionnés ;
- l'organisation de projets de formation dans le cadre européen ;
- ainsi que toute activité favorisant l'objet, en collaboration avec les compagnies artistiques, les structures culturelles, les institutions et tous les partenaires publics ou privés ;

2. Règles et méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'exercice 2025 ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux normes comptables généralement admises en France ainsi qu'aux principes spécifiques du secteur associatif prévus dans le règlement **ANC 2018-06**, ainsi que de celles du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC, en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

La principale incidence de cette première application concerne la quote-part des subventions d'investissements virée au résultat pour un montant de 147.052,61€ a été enregistré dans le compte 747, alors qu'elle était enregistrée dans le compte 777 jusqu'en 2024.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

- L'image fidèle
- Le principe de continuité
- Le principe de la permanence des méthodes
- Le principe d'indépendance des exercices
- Principe de prudence
- Régularité et sincérité

Un évènement important est survenu au cours de l'exercice 2025 : la fin de la convention liant la Ville de Paris et circusnext concernant l'occupation de la Ferme Montsouris.

Cet évènement n'a pas eu de conséquences sur la poursuite de l'activité de l'association.

2.1 Immobilisations incorporelles

Elles représentent un faible montant d'amortissement sur l'exercice.

2.2 Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont conformes aux récents règlements de l'Autorité des normes comptables.

Après l'analyse des immobilisations, il ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composants ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Les durées d'amortissements correspondent à des durées réelles d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

• <i>Matériel industriel</i>	<i>10 ans</i>
• <i>Installation général et aménagement</i>	<i>10 ans</i>
• <i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>
• <i>Matériel informatique</i>	<i>3 ans</i>

2.3 Immobilisations financières

Ce poste concerne les titres de participation au capital de la banque Crédit Coopératif souscrits au cours des exercices antérieurs à 2012. Il concerne également les titres de participation en capital d'Oasis 21 souscrits en 2024 et la caution déposée auprès d'Oasis 21 en 2024.

2.4 Autres créances

Elles sont constituées essentiellement des subventions (notifiées et/ou ayant fait l'objet d'une convention signée avec le partenaire public) et aides restant à percevoir au 31 décembre 2025.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Un livret A a été ouvert à compter du 23/01/2025 au Crédit Coopératif – les intérêts comptabilisés en 2025 sont de 1.459,88€.

Par ailleurs deux comptes à termes ont été ouverts en 2025 :

Cheney

- Au Crédit Mutuel, pour une durée de 5 ans, à compter du 11/04/2025 – les intérêts comptabilisés en 2025 sont de 9.980,47€ ;
- A la NEF, pour une durée de 1 an, à compter du 17/01/2025 – les intérêts comptabilisés en 2025 sont de 10.130,14€.

2.6 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance correspondent à des charges et produits comptabilisés au cours de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

2.7 Valorisation des contributions volontaires en nature

Néant.

2.8 Provisions inscrites au bilan

Les provisions pour risques concernent le risque de contrôle de l'Union européenne des projets Erasmus+ 2018-2021, plateforme 2017-2022, les risques d'inéligibilité de certains forfaits déclarés pour les projets plateformes 2022-2025 et 2025-2029, les charges de clôture des projets européens en cours pour un montant total de 317 499€.

Les provisions pour charges concernent la provision de départ à la retraite (9 319€).

2.9 Subventions et fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi, pris par l'association envers le tiers financeur, est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « Fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Le tableau suivant détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice 2025 :

Nature de la subvention	Montant initial	Fonds à engager au 01/01/2025	Utilisation au cours de l'exercice 2025	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2025
Ministère de la Culture - 2025	156 800	0	156 800	0	0
Ville de Paris - Direction des Affaires Culturelles - 2025	37 500	0	37 500	0	0
Ville de Paris - Direction des Affaires Culturelles et Direction des Solidarités - 2025	20 000	0	0	20 000	20 000
Conseil Régional Ile-de-France - 2024-2025	22 500	22 500	22 500	0	0
Conseil Régional Ile-de-France Culture - 2025-2026	22 500	0	0	22 500	22 500

Commission Européenne Subvention 2022-2025	2 100 000	527 273	527 273	0	0
Commission Européenne Subvention 2025-2029	2 800 000	379 167	198 972	180 195	180 195
Fondation de France	50 000	42 391	24 342	18 049	18 049
TOTAL	5 209 300	971 331	773 087	240 744	240 744

2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement (201 423€) sont relatives à l'aménagement de la Ferme Montsouris. La reprise de ces subventions au titre de l'année 2025 est de 201 423€.

Pour mise en conformité, suite à la réforme du plan comptable général à compter de l'exercice 2025, le compte 777000 « Quote part subvention Investissement inscrite au compte de résultat » est remplacé par le compte 747000.

3. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

3.1 Immobilisations et amortissements

Une immobilisation a été acquise au cours de l'année 2025 : un appareil photo.

Les amortissements en cours sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Amortissements	Amortissements cumulés au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles	68 955	22 488		68 955
Frais d'études	284	676	960	0
Matériel informatique	11 430	935		12 365
Matériel industriel	9 959	30 272	40 231	0
Mobilier	1 279	3 208	1 756	2 731
Installation général et aménagement	46 003	116 285	161 184	1 104
TOTAL	68 955	151 376	204 131	16 200

3.2 État des échéances et dettes

Cheruy

Le poste « Dettes fournisseurs » enregistre les factures d'achats non réglées au 31 décembre 2025 et les factures fournisseurs non reçues, qui concernent des dépenses à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » réunit des cotisations sociales du 4^e trimestre 2025 non réglées au 31 décembre 2025, des charges sociales rattachées aux congés payés et l'impôt sur les revenus des comptes à terme.

Le poste « Autres dettes » regroupe des dettes contractées vis-à-vis des membres de la plateforme pour des activités réalisées au cours de l'exercice. Il regroupe également des dettes contractées vis-à-vis des salarié.e.s soit pour des traitements soit pour des avances de frais soit pour des congés payés.

Le poste « Produits constatés d'avance » correspond à l'enregistrement de la subvention pluriannuelle de l'Union européenne sur le programme circusnext plateforme 2025-2029.

	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0	0		
Fournisseurs	33 751	33 751		
Dettes fiscales et sociales	22 926	22 926		
Autres dettes	17 117	17 117		
TOTAL	73 794	73 794	0	0

3.3 État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3.4 Charges et produits constatés d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

3.5 Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Néant.

3.6 Charges financières

Impôt sur les intérêts du Compte à termes du Crédit Mutuel – 2.395€ pour l'année 2025.

3.7 Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau suivant :

	Au 01/01/2025	Affectation	2025	Au 31/12/2025
Réserves	49 992			
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 438		2 004	2 004
Fonds associatifs	388 152			443 583

Situation nette	443 582	0	2 004	445 587
-----------------	---------	---	-------	---------

4. Informations complémentaires

4.1 Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

4.2 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Néant.

4.3 Effectif

L'effectif de l'association à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 6,22 salarié.e.s permanent.e.s équivalent temps plein.

4.4 Engagements financiers et sûretés réelles reçus

Néant.

4.5 Honoraires de la Commissaire aux Comptes

Les honoraires facturés en 2025, pour la clôture des comptes 2024, s'élèvent à 8.625€ HT (10.350€ TTC).

